



Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 045-254500226-20250310-06\_2025-DE

**Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des  
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire  
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97  
45110 - Châteauneuf-sur-Loire**

**N° 06/2025**

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 10 mars 2025**

Le lundi dix mars deux-mille-vingt-cinq à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle des fêtes 66 rue des Maux Petits à Saint Martin d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi quatre mars deux-mille-vingt-cinq.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs Meynard, Jourdain, Flores, Poisson, Février, Kutzner, D'Hulst, Foussard, Marceaux, Lefebvre, Deslais, Toussaint, Bourgeois, David,

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Arneur, Colin, Robin, Dalaigre, Boucher, Boitard, Morin, Misseri, Sirop, Meunier, Michenet, Damilaville, Gudin,

Communauté de commune Val de Sully : Mesdames et Messieurs Coutelier, Fougereux, Debrus, Pavlovic, Colas, Martin, Fournier, Marchand, Burgevin, Delannoy, Hersant, Beaudin, Quettier, Chevalier, Roger,

Monsieur Pointeau Jean-Marc, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, a donné pouvoir à Monsieur Poisson André, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;

Madame Jacquinot Christiane, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, a donné pouvoir à Monsieur Jourdain François, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;

Madame Burgevin Christiane, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, a donné pouvoir à Madame Flores Christiane, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;

Monsieur Jourdan Lawrence, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, a donné pouvoir à Monsieur Kutzner Philippe, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;

Monsieur Cevost Jacques, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Colin Renaud, de la communauté de communes des Loges ;

Monsieur Bissonnier Denis, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Madame Dalaigre Catherine, de la communauté de communes des Loges ;

Madame Godin Fabienne, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Misseri Jean-Pierre, de la communauté de communes des Loges ;

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

*Nombre de délégués :*

*En exercice : 64*

*Présents : 42*

*Votants : 47*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

Listes ci-dessous des décisions prises par Monsieur le Président conformément aux délibérations n° 25/2020 et 26/2020 du 17 septembre 2020 fixant les délégations accordées à Monsieur le Président :

Le Comité syndical,  
A l'unanimité par 47 voix Pour,

**PREND ACTE des décisions suivantes :**

**Marchés de fournitures**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Description	Montant HT
21 Banderoles panneaux vanne - déchetteries	07/01/2025	EXHIBIT	06510		611,10
3 Panneaux douche sécurité 2 panneaux point rassemblement 10 panneaux bennes	07/01/2025	EXHIBIT	06510		1 515,64
Achat Micro-ondes pour le service technique	27/01/2025	SUPER U	45110		41,66
6 fauteuils bureautique	27/01/2025	MBO SR	45140		1 443,72
1 Clavier portable - 1 agent accueil	02/02/2025	INFOPRO 45	45300		165,00
50 Enjoliveurs 480X265 GALVA 2MM	03/02/2025	SCTI	45600		900,00
30 Pattes Z inox 5 mm	04/02/2025	SCTI	45600		472,50
Fourniture matériel de protection 1 douche	05/02/2025	CHRONOFEU	37510		168,38
Pliage version Galva suivant modèle	06/02/2025	SCTI	45600		650,00
Bac étanchéité inox 316L	06/02/2025	SCTI	45600		1 336,75
Remise en état colonne OMR	10/02/2025	SCTI	45600		535,50
Achat thermomètre de compost	10/02/2025	JARDINDECO	86000		50,42
Pose et fourniture de prises de courant bungalow service com	12/02/2025	LOC MODUL	45300		487,20
Pince écrou compacte vis perceuse rondelles zinguées crochets fermés	14/02/2025	SETIN	45000		200,50
Fourniture de bureau Communication : 4 bureaux 4 retours - 2 cloisonnettes - 3 caissons - 3 plumiers télescopique + 2 armoires à rideaux 3 fauteuils	20/01/2025	MBO SR	45140		4 102,43

**Marchés de services**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Description	Montant HT
Refonte du site internet	10/01/2025	UTOPIA SAS	41120		6 724,00
Maintenance hébergement et assistance annuelle	0/01/2025	UTOPIA SAS	41120		984,00
Intervention sur électricité par la déconnexion de 14 convecteurs de la terre et essais	14/01/2025	SARL BRUNO RICHARD	45240		1 500,00
Intervention et essai pour modification du radiateur déchet C9	14/01/2025	SARL BRUNO RICHARD	45240		175,00
Intervention sur convecteur pour dissociation à la terre et essai Déchetterie Vienne en Val	14/01/2025	SARL BRUNO RICHARD	45240		350,00
Remplacement boitier d'eau + purge du circuit	04/02/2025	LD AUTO	45110		251,43
Traitement pneu déchetterie	05/02/2025	BCR	45600		420,00
Réparation moteur du souffleur STIHL BGA 57	05/02/2025	EQUIP JARDIN	45430		259,93

**Décisions prises en matière de gestion du personnel :**

026/2020	001/2025	14/01/2025	Avenant n°5 au contrat à durée indéterminée n°051/2020 de la Responsable Accueil Usagers, à compter du 1er janvier 2025
026/2020	002/2025	16/01/2025	Avenant n°1 au contrat à durée indéterminée n°047/2024 de la Chargée d'animation et de prévention des déchets, à compter du 23 janvier 2025



Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 045-254500226-20250310-06\_2025-DE



026/2020	003/2025	17/01/2025	Avenant n°1 au contrat à durée déterminée n°046/2024 d'un Agent Polyvalent, à compter du 1er février 2025
026/2020	004/2025	22/01/2025	Recrutement d'une Chargée d'Animation et de prévention des déchets, en contrat à durée indéterminée à compter du 17 février 2025

Fait et délibéré en séance le 10 mars 2025.

Pour extrait certifié conforme



Indications des voies et délais de recours :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou son affichage.
- d'un recours gracieux et/ou demande préalable auprès du syndicat.

Votre recours gracieux et/ou demande préalable donnera donc lieu à un examen par nos services :

- votre interlocuteur sera Monsieur NOUVEL Benjamin, Directeur général des services.
- si votre demande donne lieu à une décision explicite de rejet avant l'expiration d'un délai de deux mois, vous disposerez d'un délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif.
- si votre demande ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet en résultera au terme d'un délai de deux mois. A l'expiration de ce délai, vous disposerez alors d'un nouveau délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision devant le Tribunal administratif.

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif.

Coordonnées :

Tribunal administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00

Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 17 mars 2025 Et publication le : 17 mars 2025

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 045-254500226-20250310-06\_2025-DE